

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 27

Artikel: Lausanne, le 7 juillet 1877
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 7 Juillet 1877.

Parmi les nombreux legs faits par M. Pidoux à des établissements de bienfaisance, il en est un de mille francs en faveur de la Bourse des pauvres habitants de la commune de Grancy, au district de Cossonay.

Plusieurs personnes se demanderont sans doute quel a été le motif de cet acte de générosité. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il a été fait en souvenir des jours heureux que le père du défunt, le landamman Pidou, passa dans ce village.

C'est ici le lieu d'emprunter à notre historien M. L. Vulliemin une page intéressante sur la jeunesse du landamman Auguste Pidou, de cet homme qui, dès le début de la révolution helvétique, fut mêlé à nos affaires publiques et travailla jusqu'à sa dernière heure à l'organisation politique et civile de notre canton, récemment émancipé :

« Derrière les côteaux qui, s'élevant en amphithéâtre, dominent le golfe de Morges et le miroir du Léman, dit M. Vulliemin, se cache un vallon accidenté où se dessinent, chacune avec son verger, les habitations dont se compose le beau village de Grancy. C'est dans la paix de ce riant séjour qu'Auguste Pidoux naquit, le 31 mars 1754. Son père était pasteur du village. Sa mère, sœur du célèbre médecin Tissot, l'emportait sur son frère lui-même par la vigueur de l'âme et l'énergie de son caractère. Dès le berceau, l'enfant fut destiné à la carrière ecclésiastique, qui semblait héréditaire dans sa famille paternelle.

Il passa ses premières années, les plus heureuses de sa vie, dans ce village de Grancy, dont il garda toujours un cher souvenir. A l'entrée du village, à main droite, était le domaine patrimonial des Tissot, et dans ce domaine une éminence, le *Mont*, d'où la vue s'étendait au loin sur un riche paysage. C'est vers les gazons de ce monticule que l'enfant aimait à porter ses pas. Quand il devint pour la première fois possesseur d'une montre, celle de sa grand-mère, c'est dans ce lieu qu'il alla, seul, passer trois heures à contempler la marche des aiguilles.

C'est à Grancy qu'il commença ses études, sous les soins de son père, et que, parvenu à l'âge de 8 ans, il signa de ce vers une lettre en langue latine adressée à son oncle, le docteur Tissot :

Hæc scripsit Augustus, non Cæsar, præsto videbis.

Plus tard, ce fut à Grancy que l'âme d'Etat vint, chaque année, se délasser des fatigues de la vie publique. C'est dans ces lieux qu'on le voyait le plus ouvert aux beautés de la nature et qu'il se livrait avec le plus d'abandon aux joies de la vie privée.

C'est à ces vergers, témoins de ses premiers ébats, que, s'appropriant des vers adressés à Jeanne d'Arc aux champs de Vaucouleurs, il envoyait encore peu avant sa mort (27 mai 1821) cet adieu suprême :

« O bosquets de Grancy ! ô berceau de mes jours !
Puissent mes tristes yeux se fermer pour toujours,
Avant que de mon cœur votre image effacée,
Cesse, pour un moment, d'occuper ma pensée. »

Les strophes suivantes, où la parodie du *Lac*, de Lamartine, s'applique à la dissolution de la Chambre, obtiennent un grand succès à Paris :

Ainsi toujours poussés par des complots nocturnes,
Par des ministres noirs emportés sans retour,
Ne pourrions-nous jamais sur l'océan des urnes
Jeter l'ancre un seul jour ?

O Chambre ! tu n'as pas achevé ta carrière.
A peine tu venais de t'échapper du port,
Quand le pâle Sénat, sourd à toute prière,
T'a condamnée à mort !

Et qu'avais-tu donc fait pour encourir sa haine ?
Quel crime as-tu commis pendant ces dix-huit mois ?
Chambre qu'avais-tu fait pour mériter ta peine ?...
Rien ! — pas même des lois.

Un jour, t'en souvient-il ? nous étions en séance ;
On n'entendait, au lieu de discours sérieux,
Que les interrupteurs qui poussaient en cadence
Leurs cris harmonieux :

« Filoust gredinst coquins ! sacripants et corsaires !
» Il est saoul ! — il a bu ! — mort aux gens de parti !
» Horribles communalards ! affreux réactionnaires !
» Vous en avez menti ! »

O ministres jaloux, ces beaux jours de liesse,
Se peut-il, se peut-il que ces jours enchanteurs
S'envolent loin de nous de la même vitesse
Qu'un concert d'amateurs.

N'en pouvons-nous garder quelque réminiscence ?
Quoi, passés pour jamais ! pour un temps éternel !
Et n'en pouvons-nous donc trouver la souvenance
Que dans l'*Officiel* ?

O Versailles, tramways privés de nos présences,
O Sénat, qui n'a pas voulu nous retenir,
Gardez de nos clameurs et de nos violences
Au moins le souvenir !